Bulletin municipal n°45 - Janvier 2021

POISSON

Une commune accueillante et vivante



Vie communale : deux outils à votre service !

→ le site Internet de la commune : www.commune-poisson.fr



En cliquant sur un des onglets du bandeau,
vous aurez accès à différentes pages.
De nombreuses rubriques dans chaque page !
N'hésitez pas à les consulter.

Pour plus de facilité : créez (ou faites créer) un raccourci de l'adresse du site Internet sur votre écran.

→ l'application PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore" , "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.

Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ♥ pour recevoir les notifications des informations et alertes.

Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com.

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Retrouvez sur PanneauPocket, toutes les informations et alertes de la commune depuis un téléphone, une tablette ou un ordinateur.
SIMPLE ET GRATUIT : pas besoin de créer un compte !

Pour faire vivre ces deux outils, merci de transmettre vos informations, idées, suggestions en mairie.
contact@mairie-poisson.fr

Mot du maire



Mesdames, messieurs, chers amis

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que Maire de la commune pour vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents de la commune ainsi qu'aux bébés de l'année. Mon plus grand souhait est que nous sortions le plus vite possible de cette crise sanitaire afin que nous retrouvions tous nos habitudes. Je peux vous annoncer qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année.

Cela aurait été pour moi et toute mon équipe l'occasion de vous remercier de vive voix pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections ; merci aux conseillères et conseillers qui ont accepté de poursuivre l'aventure avec moi pour ce mandat.

Je ne manquerai pas d'apporter ma plus profonde reconnaissance au maire sortant, Joël Guyot de Caila, qui s'est énormément investi pour notre commune ainsi qu'aux conseillers Jean-Paul Brivet, Frédéric Descharmes, Aimé Soleymieux et Jean-Paul Augagneur qui ont choisi de ne pas se représenter.

Ces dernières élections, qui se sont déroulées sur fond de la COVID-19, ne nous ont pas permis de rendre publique la mise en place du conseil municipal le 23 mai. Joël a même dû faire un peu de «RAB». C'est lui qui a dû, avec notre aide, gérer le premier confinement avec des protocoles pas toujours faciles à mettre en application. Malgré ses nombreuses années d'expérience, il n'avait pas encore connu cette situation.

Mon début de mandat aura été marqué par cette crise sanitaire, avec déjà deux confinements qui nous ont contraints à changer nos habitudes : commémorations au monument aux morts en petit comité, manifestations annulées, le repas des aînés annulé à notre plus grand regret, mariages réduits au niveau des invités ou reportés… Nous avons choisi de respecter au mieux les gestes barrières afin de vous protéger et nous protéger ce qui n'a pas empêché quelques contaminations.

Au travers de cette crise, je voudrais simplement, mais sincèrement, adresser quelques remerciements :

- aux employés communaux qui ont dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires afin d'assurer au mieux leur travail,
- aux bénévoles et personnes pour leurs dons de tissus, élastiques etc. et qui ont contribué à la confection des masques que nous avons distribués en urgence dans l'attente de la livraison de ceux du conseil départemental et de la Communauté de Communes Le Grand Charolais (CCLGC),
- à l'équipe enseignante qui a pu assurer un enseignement à distance,
- aux parents qui ont dû faire le relais et qui ont dû garder les enfants à la maison,
- aux personnels soignants, aux assistantes maternelles pour leur courage et leur dévouement,
- aux commerçants, restaurateurs, artisans, agriculteurs et vous tous qui avez su vous adapter pour respecter au mieux les normes sanitaires,
- aux aînés qui respectent scrupuleusement cet isolement afin de préserver leur santé,
- aux bénévoles de l'équipe paroissiale et de la bibliothèque qui ont dû s'adapter également pour pouvoir assurer un service minimum,
- aux associations qui ont dû se résigner pour la plupart à l'annulation de leurs manifestations,
- au comité des fêtes pour leurs magnifiques décorations de Noël qui nous apportent un peu de gaieté et de réconfort.

Merci à mes adjoints et conseillers municipaux pour leur investissement à mes côtés pour pouvoir mener au mieux les affaires communales. Je ne détaille pas volontairement les différents travaux qui vont vous être présentés par mes adjoints dans les pages suivantes. La commission adressage poursuit son travail afin de vous présenter le projet au début de l'année.

Comme récemment annoncé dans la presse nous avons bon espoir d'ouverture d'une 3e classe pour la rentrée prochaine. Je voudrais souhaiter un prompt rétablissement aux personnes qui souffrent de la maladie mais aussi de la solitude. Je partage la peine de ceux qui ont perdu un être cher cette année. Cette épreuve n'est jamais facile à supporter mais d'autant plus difficile en cette période de pandémie.

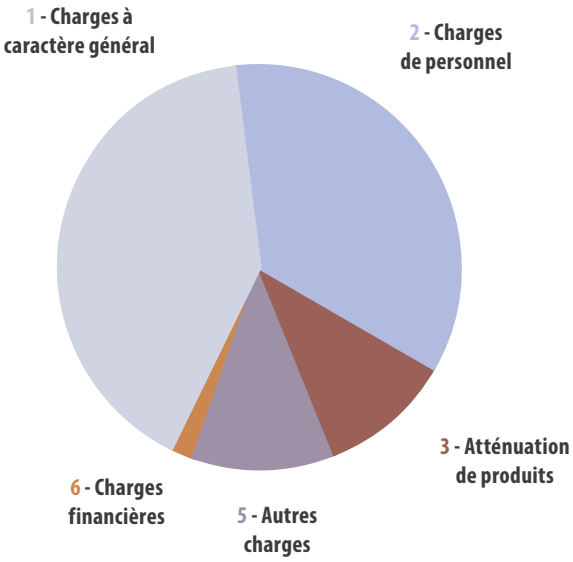
Je vous réitère mes meilleurs vœux pour que cette année 2021 soit pleine de joie et de convivialité.
Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Votre maire
Michelle Bonnot

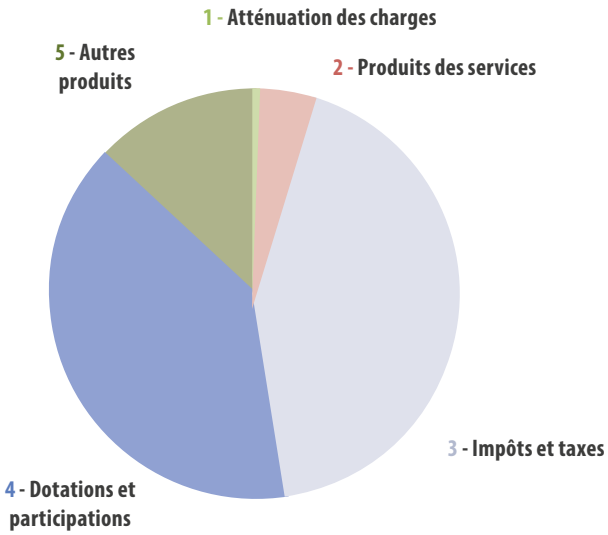
Fonctionnement

Faire fonctionner la commune au quotidien

DÉPENSES	2019	%
1 Charges à caractère général *Eau, énergie, combustibles, fournitures d'entretien, administratives, scolaires, entretien terrains, bâtiments, voies, réseaux, autres biens mobiliers, primes assurances, abonnements, documentations, indemnité comptable, honoraires, fêtes et cérémonies, frais postaux, téléphone, gardiennage, impôts fonciers.*	133 922,49€	41,05
2 Charges de personnel *Salaires, cotisations patronales, assurance personnel, médecine travail*	114 759,59€	35,17
3 Atténuation de produits	34 889,00 €	10,69
4 Dotation aux amortissements *opérations d'ordre*	0,00 €	0,00
5 Autres charges de gestion courante *Indemnités des élus et cotisations retraite*	37 073,45 €	11,36
6 Charges financières *Intérêts des emprunts*	5 610,65 €	1,72
7 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00
Total	326 255,18€	100,00



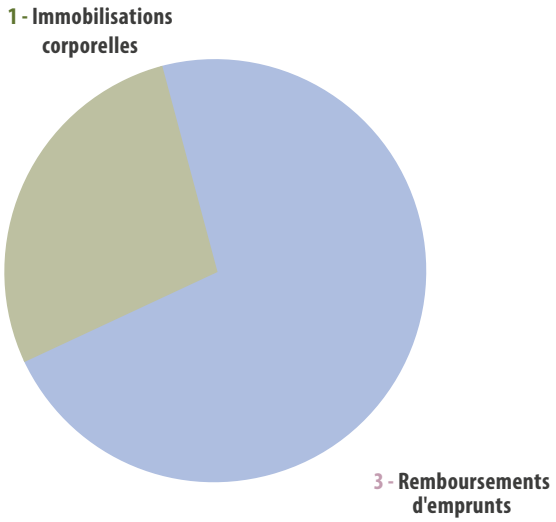
RECETTES	2019	%
1 Atténuation de charges	2 037,63 €	0,50
2 Produits des services *Concessions cimetière, redevances occupation domaine public, remboursements par autres redevables*	17 245,88 €	4,23
3 Impôts et taxes *Contributions directes (TH, FB, FNB, TP) et taxe additionnelle*	175 024,92 €	42,90
4 Dotations et participations *Dotations : forfaitaire, solidarité rurale, élus locaux, participations Etat, Département et Région*	161 411,49 €	39,56
5 Autres produits de gestion courante *dont revenus des immeubles (locations logements et salle communale)*	52 299,44 €	12,82
6 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00
7 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00
Total	408 019,36 €	100,00



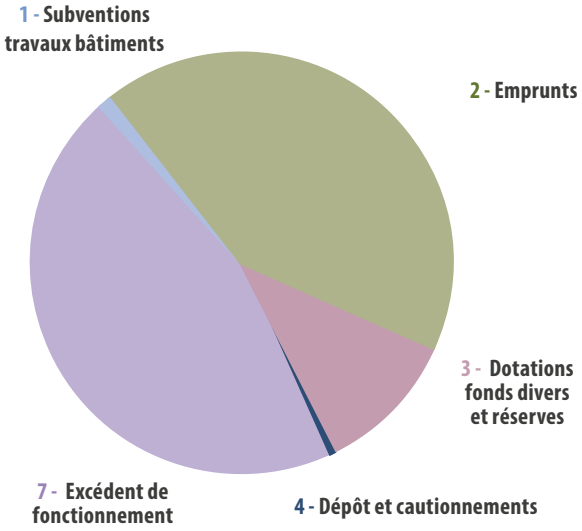
Investissement

Les opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune

DÉPENSES	2019	%
1 **Immobilisations corporelles** *Acquisition tonne à eau (400€) Acquisition tondeuse (3699€) Installation arrosage automatique (5046€) Fauteuil secrétariat (168€) / Destructeur documents (338€) / Chaises tables pour la salle communale (3367,20€)*	13 018,20 €	27,78
2 **Dotations fonds divers et réserves**	0,00 €	0,00
3 **Dépôts et cautionnements reçus**	0,00 €	0,00
4 **Remboursement d'emprunts**	33 847,71 €	72,22
5 **Opérations d'ordre**	0,00 €	0,00
Total	46 865,91 €	100,00



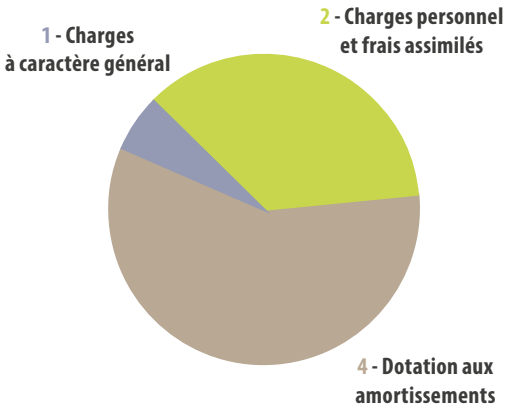
RECETTES	2019	%
1 **Subventions Travaux bâtiments**	993,00 €	0,85
2 **Emprunts**	50 000,00 €	42,64
3 **Dotations fonds divers et réserves** *(Remboursement TVA par Etat)*	12 647,00 €	10,79
4 **Dépôts et cautionnements**	600,00 €	0,51
5 **Taxe d'aménagement** *(Urbanisme)*	0,00 €	0,00
6 **Opérations d'ordre**	0,00 €	0,00
7 **Excédent de fonctionnement**	53 014,04 €	45,21
8 **Amortissements immobilisations**	0,00 €	0,00
9 **Immobilisations incorporelles**	0,00 €	0,00
Total	117 254,04 €	100,00



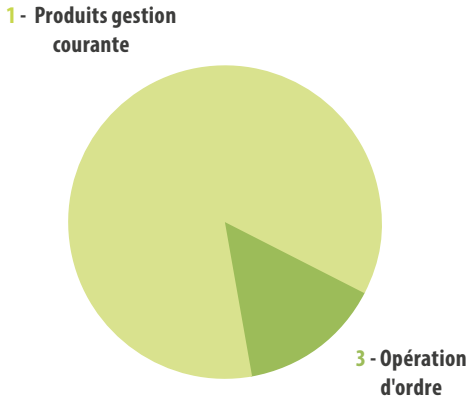
Assainissement

EXPLOITATION

DÉPENSES	2019	%
1 Charges à caractère général	405,60 €	5,87
2 Charges personnel et frais assimilés	2 500,00 €	36,18
3 Atténuation de produits	0,00 €	0,00
4 Dotation aux amortissements	4 004,00 €	57,95
5 Charges financières	0,00 €	0,00
6 Charges de gestion courante	0,00 €	0,00
7 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00
Total	6 909,60 €	100,00



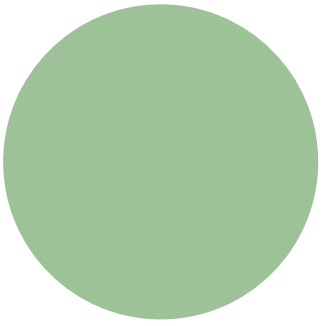
RECETTES	2019	%
1 Produits gestion courante *redevance Asst.*	7 947,53 €	85,51
2 Atténuation des charges	0,00 €	0,00
3 Opération d'ordre *amortissement subvention d'équipement*	1 347,00 €	14,49
Total	9 294,53 €	100,00



INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2019	%
1 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00
2 Opérations d'ordre *subvention Investissement*	1 347,00 €	100,00
3 Emprunts, dettes assimilées	0,00 €	0,00
Total	1 347,00 €	100,00

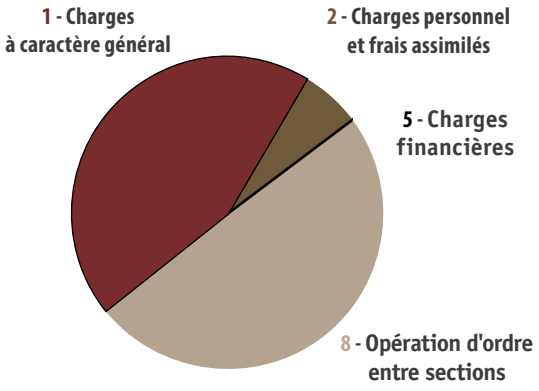
RECETTES	2019	%
1 Dotation, fonds divers, réserves	0,00 €	0,00
2 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00
3 Amortissement des immobilisations	4 004,00 €	100,00
Total	4 004,00 €	100,00



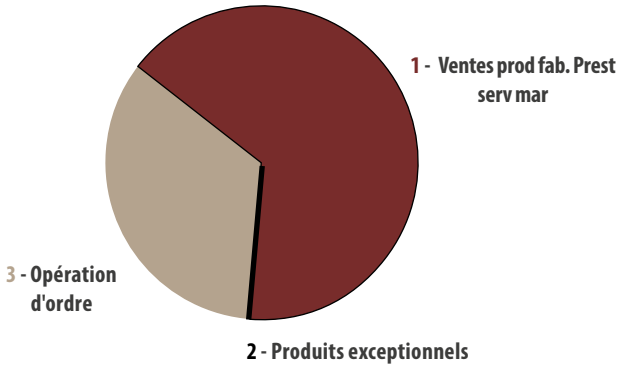
Chaufferie

EXPLOITATION

DÉPENSES	2019	%
1 Charges à caractère général	18 354,25 €	44,32
2 Charges personnel et frais assimilés	2 500,00 €	6,04
3 Atténuation de produits	0,00 €	0,00
4 Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00
5 Charges financières	50,00 €	0,12
6 Charges de gestion courante	0,00 €	0,00
7 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00
8 Opérations d'ordre entre sections	20 512,00 €	49,53
Total	41 416,25 €	100,00

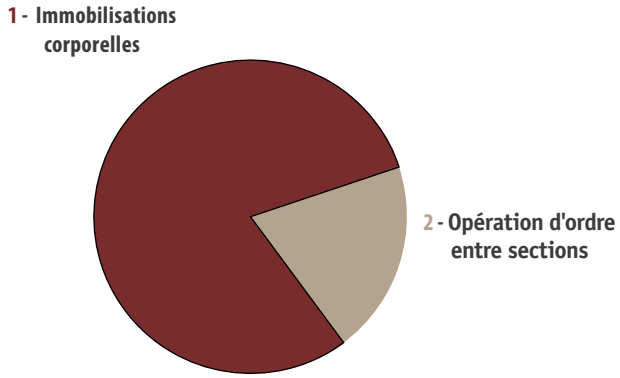


RECETTES	2019	%
1 Ventes prod fab. Prest serv mar	30 501,20 €	65,68
2 Produits exceptionnels	45,80 €	0,10
3 Opérations d'ordre entre sections	15 893,00 €	34,22
Total	46 441,00 €	100,00

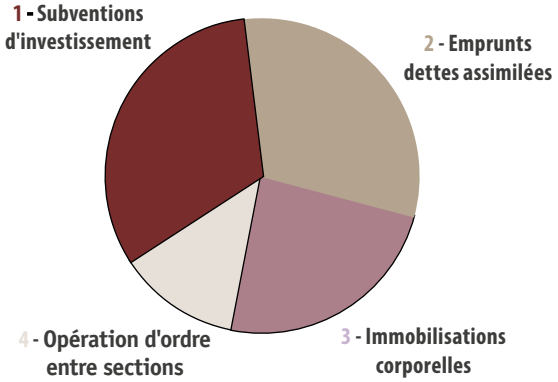


INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2019	%
1 Immobilisations corporelles	64 630,77 €	80,26
2 Opérations d'ordre entre sections	15 893,00 €	19,74
3 Emprunts, dettes assimilées	0,00 €	0,00
Total	80 523,77 €	100,00



RECETTES	2019	%
1 Subventions d'investissement	52 442,96 €	32,48
2 Emprunts, dettes assimilées	50 000,00 €	30,97
3 Immobilisations corporelles	38 484,70 €	23,84
4 Opérations d'ordre entre sections	20 512,00 €	12,71
Total	161 440,66 €	100,00



La page des adjoints

VOIRIE
Didier BERNARD

2020 aura été une année particulière. Jean Paul Brivet, responsable voirie depuis le 1er mars 2001, a souhaité prendre sa retraite d'adjoint. Il a su pendant toutes ces années entretenir nos routes et chemins, en essayant de satisfaire au mieux les demandes des habitants tout en respectant les budgets. Un grand merci à Jean Paul et à toute son équipe pour le travail accompli.

C'est avec un peu d'appréhension mais avec l'envie de bien faire que j'ai accepté de lui succéder. La commission voirie est composée de 6 membres : 2 femmes et 4 hommes.

Voici le bilan des travaux réalisés cette année :

Travaux financés par la Communauté de Communes et réalisés par l'entreprise Thivent

- Réparation et goudron sur :
  - VC 28 Les Monceaux
  - VC 24 Le Bois Cheval
  - VC 40 Les Bâtonniers
  - VC 33 La Babeline
  - VC 5 Les Loges sur environ 900m
- Réparations uniquement :
  - VC 6 Le Rolin

Pour un coût total de **43 561,44 € TTC**.

Travaux en charge du budget communal :

- achat de grès tout au long de l'année destiné à boucher les trous des chemins, 2 741,87 € TTC,
- curage des fossés sur la VC 28 Les Monceaux réalisé par l'entreprise JC Basset pour un coût de 1 356 € TTC,
- remise en état du parapet du pont du ruisseau de Sermaize, réalisée par l'entreprise de JC Basset pour un coût de 552 € TTC,
- broyage des talus, entretien des fossés et aqueducs, réalisée par la CUMA l'ARCONCE (Thomas Fuyet) 978,78 € TTC,
- abattage des arbres menaçants à l'abord du pont de Sermaize, travaux réalisés par la CUMA Compost et financés à 50% par le SMAAA (la facture définitive n'est pas faite à ce jour),
- abattage des acacias sur la VC 20 pour un coût de 413,28 € TTC,

Les piquets ont été vendus aux deux agriculteurs riverains pour la somme de 648 € TTC.

Je remercie nos employés communaux ainsi que la commission voirie qui œuvrent tout au long de l'année, pour maintenir nos chemins en bon état.

ENVIRONNEMENT
Christèle CLÉMENT-PORNIN

Les années se suivent et se ressemblent !!!! Á notre grand désespoir la sécheresse est toujours de rigueur. Nous avons dû arrêter l'arrosage suite aux restrictions demandées par le département.

« le Chemin de Maraude » : Au gré de vos ballades à travers la commune, vous pourrez découvrir les diverses variétés du verger conservatoire, implantées au début de l'année 2019. Bonne cueillette modérée. Des panneaux explicatifs seront apposés aux pieds de chaque arbre.

PRÉVISIONS 2021

Pour 2021, nous avons confié à Marina Wallet, notre employée communale, la confection des massifs. Nous avons ensuite proposé le projet à notre fournisseur local « entreprise Soleymieux ». Nous avons accentué nos recherches de plants sur des vivaces qui demandent moins d'arrosage et diminué les plants annuels.

Et si on se donnait la main ?

Vous avez un peu de temps disponible pour aider la commission fleurissement ?

Faites-nous le savoir.

Mairie : 03 85 81 07 15

Christèle Clément-Pornin : 06 38 70 56 28

BÂTIMENTS – CIMETIÈRE
Gérard BODET

Après l'élection du conseil municipal en mars dernier, un tiers des conseillers est nouveau, la commission a donc changé. Je voudrais remercier les personnes qui ont travaillé à mes côtés pendant ces six dernières années et souhaiter la bienvenue aux nouveaux.

RÉALISATIONS 2020

La poste communale a été réhabilitée en mars dernier pour un coût total de 21 085.87 € TTC, subventionné à hauteur de 20 000€ par l'Agence Postale Départementale.

L'école de POISSON : réfection de la classe des maîtres et du couloir pour un montant total de 18 103.52€ TTC.
1ère tranche : installation de volets roulants solaires pour la somme de 11 916€ TTC.

Les travaux d'entretien courant des bâtiments communaux sont régulièrement effectués par les employés communaux ou par nos artisans locaux que je remercie vivement pour leur efficacité et leur rapidité d'intervention.

PRÉVISIONS 2021

École : l'installation des volets roulants solaires sur le bâtiment scolaire (2ème tranche). Des demandes de subventions ont été formulées auprès du Département et de la Communauté de Communes du Grand Charolais. Dépense approximative : 12 082.00 € HT.

Salle communale : la réfection du sol de la pièce de stockage du matériel est devenue nécessaire.

COMMISSION CIMETIÈRE

La commission s'est réunie avec ses nouveaux membres au mois de novembre pour faire un point sur les travaux à réaliser, nous nous sommes rendus sur place.

Nous avons constaté que quelques tombes étaient moins entretenues. Les travaux envisagés pour 2021 seront la peinture des portails, la réfection d'une partie du mur d'enceinte. Il est aussi envisagé d'acquérir un chariot pour transporter les jardinières et les pots de fleurs.
Je voudrais remercier les employés communaux pour le bon entretien de désherbage, souvent réalisé manuellement.



AIDE SOCIALE
Dominique PLURIEL

Après dissolution du Centre Intercommunal d'Action Sociale au 31 décembre 2019, une Commission Communale a pris le relais pour la compétence d'Action Sociale sur notre commune et a élaboré le règlement intérieur de cette commission.

Le budget dédié à l'action sociale communale est voté chaque année par le conseil municipal. Les prestations sont attribuées conformément au respect du règlement intérieur et après étude du dossier relatif à la demande.

La commission sociale organise habituellement un repas annuel pour les habitants de la commune à partir de 70 ans, mais cette année, à notre plus grand regret, il n'a pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

La commission a décidé de ne pas procéder à la distribution de colis, qui n'aurait pas remplacé ce moment de convivialité, mais aussi pour le respect des gestes barrières.

Gérard BODET, Christèle CLÉMENT-PORNIN, Didier BERNARD et Dominique PLURIEL, responsables des commissions, ainsi que leurs membres remercient les employés communaux pour leur travail et vous adressent leurs vœux de bonne et heureuse année 2021.

État civil

Listé sur les registres de la commune

mariages

Lionel Jean-Louis ETAY et Carine BERAUD, le 12 septembre

Lambert PICARD et Sandra GRONDIN, le 17 octobre



décès

Robert Benoit JONDET, décédé le 2 février à Mâcon, 54 ans

Jean-Paul Patrick MORTEL, décédé le 15 mars à Paray-le-Monial, 68 ans

Pascale Christiane Nicole MONNEREAU, décédée le 21 août à Mâcon, 57 ans

Juliette Marguerite NUGUES épouse AUDUC, décédée le 21 août à Paray-le-Monial, 86 ans

Germaine Maria DEVAIVRE épouse BODET, décédée le 7 novembre à Paray-le-Monial, 88 ans



naissances

Ilan, Wyatt PERRAUD né le 2 février. Les parents sont domiciliés « Les Beuresses »

Eliott, Thibaut LIEUTAUD né le 22 avril. Les parents sont domiciliés « 2 Allée des Châteaux »

Toine FORET né le 9 mai. Les parents sont domiciliés « Les Petits Michelets »

Juliette BONNOT née le 29 mai. Les parents sont domiciliés « Les Tartins »

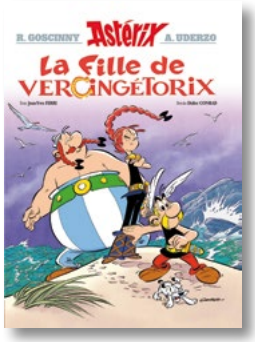
Célestine SAVRE née 14 juin. Les parents sont domiciliés « Le Bois Jeune »

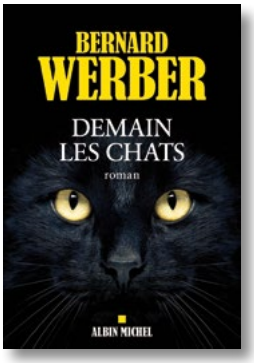
Daphné, Marie, Alexina MASSE DOLIDIER née le 25 décembre. Les parents sont domiciliés « Busseuil »

Bibliothèque







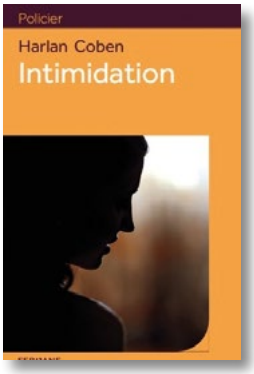


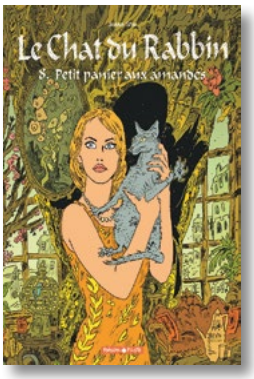












Cette année les animatrices de la bibliothèque se sont organisées pour rendre possible le retrait de livres dans le respect malgré les règles sanitaires.

Dans un premier temps, nous avons procédé à un « drive », les lecteurs appelaient et prenaient rendez-vous pour faire échange de livres sans rentrer dans la bibliothèque, l'animatrice choisissait et montrait à l'emprunteur des ouvrages pour qu'il puisse donner son avis, ou les lecteurs pouvaient réserver en ligne (poisson.bibenligne.fr).

Pour le portage à domicile des personnes nous ont aidées et nous les remercions.

Malgré ces désagréments, l'achat de nouveautés s'est effectué et la bibliothèque s'est enrichie de livres récents.

L'équipe d'animation :

M^me^ **FURTIN Cécile** employée communale
M^me^ **COUTURIER Jocelyne** bénévole
M^me^ **NEVERS Henriette** bénévole
M^me^ **PICHARD Simone** bénévole
M^me^ **MURARD Jocelyne** bénévole diplômée

Horaires : Mardi de 10h30 à 11h30 - Mercredi et samedi de 10h à12h
Horaires spéciaux durant les vacances scolaires.
Tél. 03 85 81 56 07 / 09 61 33 63 12
Mail : bibliotheque.poisson@hotmail.fr
Adresse du site : poisson.bibenligne.fr

Le poisson à plume / École primaire publique

L'école de Poisson compte 50 élèves
(6 PS, 8 MS, 4 GS, 8 CP, 8 CE1, 4 CE2, 4 CM1 et 8 CM2).
Ils sont répartis en deux classes :

M. Michaud prend en charge les PS-MS-GS-CP. Il est assisté de M^me^ Julien, ATSEM.

M^me^ Gueugnon prend en charge les CE1-CE2-CM1-CM2. La direction de l'école est aussi assurée par M^me^ Gueugnon.

2020 RETROSPECTIVE


1


2


3


4



5



6

Une grande partie des actions prévues en 2020 n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'épidémie de la COVID-19.

Projets pour l'année 2021

Le voyage scolaire initialement prévu en 2020 pourra peut-être être reporté en avril 2021, selon les conditions. L'école vit quelque peu au jour le jour au rythme des protocoles. En espérant que tout cela s'apaise pour que 2021 commence sur de bonnes bases…

M^me^ Gueugnon, *La directrice*









1. Carnaval - 2. Carnaval - 3. Carnaval 4. Carnaval - 5. Photo de groupe - 6. Photo de classe Maternelle et CP - 7. Pique-nique de fin d'année - 8. Promenade - 9. Photo de classe CM - 10. Visite de Mère Noël

Association Éducative et Restaurant scolaire

par Céline Nectoux, Présidente de l'AEP et du Restaurant Scolaire.

Une année à ne pas oublier...

L'actualité de l'Association a été bien chargée 2019 s'est terminée par une si belle ambiance que 2020 ne pouvait pas être une année ratée.
L'enthousiasme, la solidarité, la convivialité, le partage, voici les secrets qui ont aidé l'AEP à fonctionner pour cette année.
Une équipe de choc.
Multi-générationnelle, motivée, organisée, soudée, voici comment je qualifierais l'équipe que j'ai eu le plaisir de mener cette année.
Ce que je retiens de 2020, c'est l'ambiance qui a régné. En effet, quand, à chaque réunion, rassemblement ou manifestation, votre équipe de bénévoles semble heureuse, rigole, et vous fait des retours qui vous font chaud au cœur, alors moi je dis que le pari est GAGNÉ !!! Toute cette énergie positive nous a permis de réaliser de très belles manifestations et nous avons pu rassembler parents et enfants mais aussi les habitants du village autour de nous.

Une année pleine de projets.

La COVID-19 ne nous aurait pas mis des bâtons dans les roues, cette année aurait été spectaculaire, finalement elle aura été géniale !!!
C'est par **le carnaval et sa soirée pizzas** que les festivités ont commencé. Nos chers bambins ont pu, l'espace d'une journée, prendre l'apparence de leur personnage favori, afin de partager un moment inoubliable avec l'équipe enseignante, leurs parents et les copains. Les membres de L'AEP ont voulu innover cette année en proposant aux parents de l'école la possibilité de manger sur place. La soirée a connu un grand succès, et de nombreux parents ont participé.
Pour la suite de notre calendrier, tout avait été préparé en amont : **Nocturne de Poisson, concours de Tarot, Voyage scolaire, Fête de l'école**… la communication sur certains événements était déjà lancée, des inscriptions déjà faites. L'équipe de bénévoles était plus que motivée, et il fallut qu'un virus vienne tout gâcher …

La vie de l'AEP en compagnie de la COVID-19.

Comme toutes les associations du pays, l'AEP a subi l'arrivée inopinée d'un nouveau membre dans son équipe, qui a semé la zizanie dans tous les projets, la COVID-19.
Celle-là tout le monde s'en serait bien passé néanmoins, il a fallu faire avec.
Les discussions ont donc commencé dès début mars car la situation devenait critique et des décisions étaient à prendre. Très vite, l'AEP a arrêté son calendrier afin de ne mettre personne en danger. Toutefois, même confinés, les membres de l'AEP ont su continuer à communiquer afin d'organiser l'avenir de notre association que nous ne voulons pas voir disparaître à cause d'un virus.
Dès que le déconfinement a commencé, l'association s'est organisée de façon à pouvoir respecter au mieux les gestes barrières qui nous sont à tous imposés. De ce fait, l'AEP a pu, dès le mois de juin reprendre certaines de ses activités.



Les cours de gym ont repris en plein air en juin, juillet et septembre, une vente de brioches a été organisée sur deux week-ends en juin avec livraison à domicile possible. Notre équipe a retrouvé le lien social qui nous manquait et cela nous a donné du baume au cœur, et surtout l'envie de continuer. C'est pourquoi, avec une organisation exemplaire et une équipe super, le 13 septembre 2020, nous avons pu organiser **notre vide-greniers** annuel. 585 ml ont recouvert le bourg de Poisson grâce aux 100 exposants que nous avons accueillis dès 4h du matin. Avec port du masque obligatoire, sens unique de circulation sur le site, gel hydro-alcoolique à disposition, et une distanciation sociale respectée, le vide-greniers 2020 a connu, pour notre plus grand bonheur, un franc succès. Exposants et visiteurs nous ont comblés par des retours positifs, chaleureux et encourageants. Tous les bénévoles gardent un très bon souvenir de ce week-end fort sympathique et ont déjà de nouvelles idées pour la prochaine édition. L'année ne s'est pas arrêtée là, malgré ce deuxième confinement, l'AEP a mis tout en œuvre pour faire vivre une belle journée de **Noël aux enfants**.

Toute l'équipe de l'AEP tient à remercier toutes les personnes qui ont pris part à l'organisation et à la réalisation des manifestations de cette année. Merci à tous ces bénévoles qui ont su donner le meilleur d'eux-mêmes. **Pour finir un petit rébus pour vous amuser...**



LE RESTAURANT SCOLAIRE

Cette année le restaurant scolaire connaît un énorme succès. Sur la période scolaire 2019-2020, Christiane Bodet notre cantinière a servi 2 708 repas aux enfants de l'école. Le temps du repas est vécu de façon très agréable par les enfants, ils apprécient également la qualité de la nourriture servie. Ce moment est pour eux un instant convivial qu'ils aiment partager.

Comme partout la crise sanitaire a sévi au sein du restaurant scolaire. Celui-ci a été contraint de fermer ses portes en même temps que l'école, le 16 mars 2020 sur décision gouvernementale. Toutefois il a pu rouvrir dès le retour en classe des enfants, soit le 18 mai 2020.

Lors de cette période de confinement le gouvernement a considéré le restaurant scolaire comme une entreprise à part entière, notre association a donc pu bénéficier du fond de solidarité mis en place à ce moment-là. Ce soutien financier a permis à la cantine de retrouver un fonctionnement correct à sa réouverture, et de garder un équilibre dans ses comptes.

Un protocole sanitaire particulier a été mis en place, respectant celui donné par le ministère de l'éducation et de la santé. Il en a découlé une nouvelle organisation pour la cantine : seulement un enfant par table, un sens unique de circulation, des repas servis sur plateau individuel. Les enfants se sont très bien adaptés. Les membres de l'association du restaurant scolaire ont tenu à être très vigilants face à la maladie afin de ne mettre personne en danger. Le protocole mis en place a porté ses fruits puisque aucun cas de COVID-19 n'a été détecté au sein de l'école et de la cantine. Face à cette situation nous avons pris conscience que le matériel disponible à la cantine ne permettait pas de faire respecter correctement les règles en vigueur, c'est pourquoi nous avons dû emprunter du matériel à la salle communale ainsi qu'au Comité des fêtes et compléter la tenue professionnelle de notre salariée. Nous remercions la municipalité pour l'aide apportée lors de cette période et le Comité des fêtes pour sa solidarité.

L'avenir du restaurant scolaire est très prometteur puisque l'ouverture d'une 3ème classe est en prévision pour la rentrée prochaine. Des demandes de subventions sont d'ores et déjà lancées afin de pouvoir renouveler à neuf le mobilier du restaurant scolaire et augmenter sa capacité d'accueil au cours de l'année 2021.

Comité des Fêtes

par Xavier Foret

Le Comité des fêtes a été créé en 1978 pour fédérer les associations et pour gérer le calendrier des manifestations.



Autant vous dire que cette année, nous n'avons pas eu trop à faire…
L'effectif : Maxime Bonnot, Jeanne Brivet, Noël Brivet, Michel Bourgeon, Sylvie Bonnardot, Xavier Foret, Bernard Fuyet, Vincent Gautheron, Mathieu Guyot de Caila, Mathilde Labarge, Corinne Lorton, Nicole Jacquet, Georges Jolivet, Pierre Paqueriaud et nos 2 stagiaires intronisés cette année Sébastien Lorton et Serge Raquin. Félicitations à vous !



Cette année 2020 aurait dû commencer par une nouvelle date à notre calendrier. **Une soirée « barbecue géant »** accompagnée d'un concert d'orchestres locaux. Nous avons bien évidemment suivi les recommandations, en annulant cette soirée, ce n'est que partie remise on fera encore mieux en 2021 !
Je ne vais pas m'appesantir sur les dates annulées… **marche, intervillage, fête du village** et bien entendu **les illuminations** avec leur traditionnel vin chaud. Je déplore simplement n'avoir pas pu aider dignement Michel et Mathieu à changer de dizaine, respectivement 70 ans et 40 ans, mais ne vous inquiétez pas ce n'est que partie remise…
Nous avons tout de même tenu à égayer le bourg en cette fin d'année en le parant de 1000 lumières. **Un grand merci** à tous ceux qui sont venus nous aider. Cette dernière manifestation est aussi le moment où d'habitude je remercie nos commerçants locaux pour leur participation généreuse lors du vin chaud et brioches, nous tenons à les encourager et les soutenir bien évidemment pendant cette période de crise.



Nous avons profité de cette année de calme, pour réviser à nouveau notre panel de matériel, notamment la grande tente « bleue » qui est maintenant comme neuve.

Je profite de ces quelques lignes pour vous rappeler que nous vous proposons à la location (en grande partie gratuite pour les habitants et associations de Poisson) : tables, bancs, vaisselle, tentes et autres matériels de réception sous réserve d'une bonne restitution.

1 seul numéro : Mathilde Labarge
au 06.76.05.67.04

Notre assemblée générale a du être décalée pour les raisons que vous connaissez, nous vous préviendrons rapidement de la date retenue... pour ce moment d'échanges et de partage, pour retracer cette année 2020 quelque peu spéciale, et surtout pour envisager une année 2021 riche en retrouvailles.
En attendant de vous rencontrer à nos prochaines manifestations, je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2021, mes meilleurs vœux et une très bonne santé à vous et vos proches.

L'ADMR à votre service

par Bernard Michel

Garde d'enfants
Aide aux familles
Aide aux personnes âgées
Aide aux handicapés
Aide tout public
Téléassistance

→

Aide à la personne
Accompagnement
Repas
Ménage
Entretien du linge
Livraison de repas à domicile

Les contraintes particulières de cette année 2020 ont rendu nos interventions auprès des personnes dépendantes encore plus indispensables qu'à l'accoutumée.

Au début du premier confinement, nous avons suspendu les activités non prioritaires mais dès le mois d'avril nous avons repris partiellement toutes les interventions chez les personnes qui en faisaient la demande.

Les salariés disponibles ont été beaucoup sollicités, certains étant en arrêt pour garde d'enfant ou en tant que personne à risque.

Nous avons pu fournir à nos salariés tous les équipements de protection indispensables pour leur permettre de se protéger, de protéger les clients et d'éviter de propager le virus.

Les protocoles mis en place dans nos bureaux ont permis de continuer à garantir le fonctionnement de l'Association.

Malgré le stress provoqué par cette situation inédite et ses contraintes, les salariés ont continué leur mission avec rigueur et bienveillance. Cela mérite la reconnaissance de chacun.
Par précaution, les bénévoles ont différé leurs visites à domicile pour l'établissement des dossiers.

L'association emploie 35 intervenants à domicile et 2 salariées administratives. L'association est basée à Saint Yan ; plusieurs bénévoles, des salariés et des clients résident à Poisson.
N'hésitez pas à faire appel à nos services. Pour plus d'informations sur nos activités, vous pouvez vous reporter au site internet de la commune ou contacter le bureau au 03 85 70 92 07.
En espérant un retour rapide à plus de vie sociale en 2021 pour redonner un peu d'entrain à chacun, les bénévoles et toute l'équipe ADMR vous souhaitent une heureuse année.
Les bénévoles en charge de l'ADMR

de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
ADMR - Place du 31 août 1944 71600 Saint Yan
Tél. 03 85 70 92 07
mail : info.st-yan@fede71.admr.org



Échos de l'Amicale des Aînés

par Anne-Marie Slepowronski






Notre Amicale compte, en cette fin d'année, 74 membres dont 5 nonagénaires. Nous avons accueilli en début d'année 6 nouveaux adhérents mais malheureusement, nous avons perdu trois de ceux-ci en cette année 2020 : Robert Dauvergne en février, Juliette Auduc en août et dernièrement, Germaine Bodet.

Conseil d'Administration 2020

Notre assemblée générale a eu lieu, comme tous les ans, en février. * Le Conseil d'Administration se compose de : Claude Auduc, président d'honneur, Anne-Marie Slepowronski, présidente ; Roland Cognard, vice-président ; Marcel Gautheron, trésorier ; Dominique Pouzol, trésorière adjointe ; Rose-Marie Pelletier, secrétaire ; Yvette Dumont, secrétaire adjointe, Andrée Dauvergne, Jean-Claude Paqueriaud, Nicole Suykens, Michèle Marcaud, Alain Hol et Gilles Bernardin.

Nos rencontres habituelles

Avant l'arrivée de la Covid-19, nos réunions avaient lieu le deuxième jeudi de chaque mois. La dernière s'est déroulée au mois de mars, juste avant le confinement. Au cours de ces réunions, que nous espérons pouvoir reprendre bientôt, il y a différents jeux en début d'après-midi : manille à la mêlée, scrabble, Triominos, Rummikub et pétanque quand le soleil est au rendez-vous. Puis à l'heure du goûter, nous partageons des boissons chaudes ou froides et des gâteaux apportés par les adhérents dont nous fêtons l'anniversaire.

Nous avions également, le quatrième jeudi de chaque mois, un rendez-vous pour les passionnés de scrabble. Là aussi, ces rencontres se sont arrêtées et reprendront dès que la situation se sera améliorée.

Nos sorties et voyages

Au cours de l'année 2020, nous avons quand même réussi à organiser deux rencontres :

La première le 22 juillet 2020 où nous étions 48 participants à manger au restaurant de la Poste à Poisson. * Ce fut une journée bien agréable et nous étions tous heureux de nous retrouver.

Le 22 septembre 2020, nous avons fait une sortie en car pour nous rendre à Nuits Saint Georges, visiter le Cassissium, avec une dégustation à la suite *. Puis après un copieux déjeuner au restaurant La Côte d'Or, nous nous sommes rendus à Savigny les Beaune où nous avons visité son château du 14ème siècle, transformé en musée, avec son parc de 12 hectares où nous avons pu voir différents véhicules de transport ou agricoles de tous genres. *

Les manifestations :

Les manifestations, que ce soient les nôtres ou celles des autres associations ont été inexistantes pour cette année 2020.

Nous espérons pour 2021 pouvoir à nouveau organiser nos concours de manille (février & fin août) et notre loto gourmand début décembre, ainsi que participer, en apportant notre aide, aux manifestations d'autres associations communales.

Notre club, quand il pourra ouvrir à nouveau, accueillera avec plaisir tous les retraités, quel que soit leur âge.

Nous souhaitons à toutes et tous une meilleure année pour 2021 et, en attendant de se retrouver, prenez soin de vous.

Amicale pour le don de sang bénévole

par Céline Bernard

Même en période de confinement, les collectes de sang restent une priorité pour l'Établissement Français du Sang. Les malades qui ont besoin d'une transfusion comptent sur chacun d'entre nous.

L'épidémie de la Covid a perturbé notre amicale ; nous avons dû annuler notre loto gourmand.

Les 3 dons ont été maintenus à Poisson, dans le respect des gestes barrières (port du masque, désinfection après chaque passage, collation simplifiée, nombre limité de bénévoles de moins de 65 ans). Ainsi 118 personnes ont été prélevées (40 rendez-vous à chaque don), avec la venue de 7 nouveaux donneurs dont plusieurs jeunes de la commune.

La prise de rendez-vous a perturbé nos habitudes, mais elle permet de fluidifier la collecte (pas d'attente). Chacun pouvait aller sur le site de la mairie et choisir son créneau horaire grâce à l'accès direct permis par l'ASF.

Nous devons faire preuve de solidarité pendant cette période difficile et surtout ne pas oublier nos priorités qui sont d'aider les malades.
Bravo pour cette mobilisation.

Un grand merci également à Pierre MELINE, bénévole au sein de l'amicale depuis de nombreuses années et qui a fait un travail formidable et a été un généreux donneur. Bravo Pierre !





Un appel est lancé aux nouveaux adhérents.

Exceptionnellement cette année, notre assemblée générale s'est déroulée en comité restreint, distanciation sociale oblige. N'étant pas certain d'organiser correctement (au regard de l'évolution sanitaire) la distribution des colis aux aînés, il a été décidé de l'annuler.
Quant à la tombola, elle a pu se dérouler de façon particulière, dans le respect des gestes barrières. Elle ne sera pas reconduite l'année prochaine.

Cette fin d'année est marquée par le décès d'une amicaliste Germaine Bodet, qui faisait partie de l'association depuis ses débuts.

Les amicalistes se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonne santé pour l'année 2021. Prenez soin de vous.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : **www.dondesang.efs.sante.fr**

Dates à retenir pour 2021

• **Assemblée Générale**
le samedi 11 septembre

• **DONS DU SANG :**

Vendredi 23 avril de 15h30 à 19h30

Lundi 23 août de 8h30 à 12h30

Vendredi 19 novembre de 15h30 à 19h30

Paroisse du Sacré cœur Val d'Or

par L'équipe liturgique

Baptêmes

25 janvier : **Axel Beauchamp**

Funérailles

6 février : **Robert Jondet**
7 février : **Jean Nugues**
30 août : **Pascale Monnereau**
1er septembre : **Juliette Auduc**
19 septembre : **Jeanne Philibert**
7 novembre : **Germaine Bodet**

Du 17 mars au 23 mai, la Covid-19 nous a obligés à maintenir les lieux de culte fermés.

Les funérailles ont pu être célébrées en l'église de Poisson avec toutes les règles sanitaires respectées et avec un nombre précis des personnes autorisées à assister pour accompagner leur défunt.

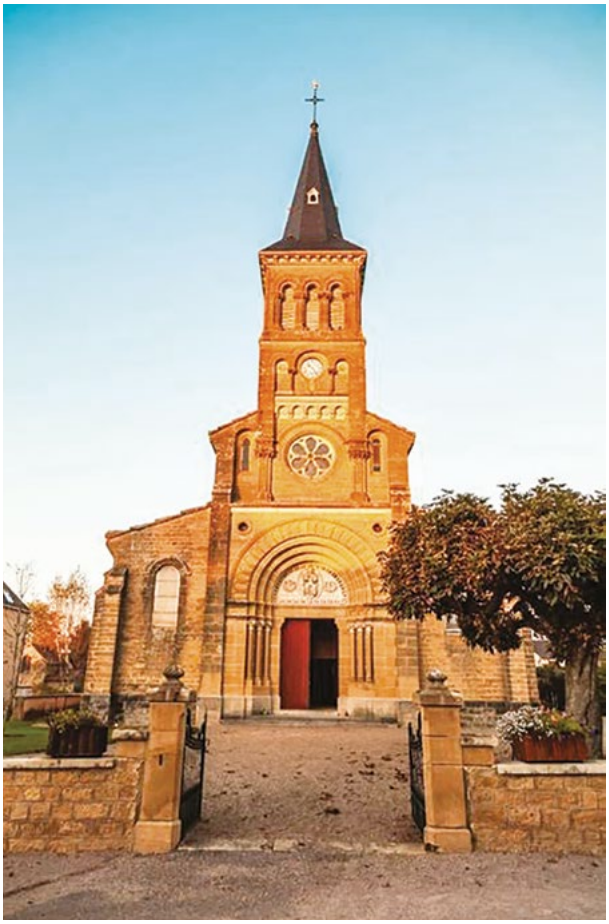
Après le 23 mai, nous n'avions plus les mêmes contraintes, nous avions, tout en respectant les règles sanitaires, repris les offices du dimanche qui ont été maintenus le 1er dimanche de chaque mois ainsi que la célébration des fêtes.

De nouveau, confinement à partir du 2 novembre avec les mêmes règles sanitaires et respect des distances.

Ce virus a changé nos habitudes.

Pour aller prier, nous devions avoir notre autorisation de sortie. Après ce deuxième confinement et aujourd'hui encore, nous devons prier et chanter avec un masque et le nettoyage des mains est indispensable même au moment de l'eucharistie.

Depuis la rentrée de septembre, grâce à Nicole Jacquet et Véronique Moulin, des enfants de la paroisse de Poisson sont pris en charge pour l'instruction religieuse de la foi chrétienne.



Pour participer auprès de la paroisse, le lien le plus adapté est : **www.paroisse-paray.fr**
Ce site permet de consulter les informations éditées chaque semaine.

L'église est ouverte tous les jours, c'est un lieu de recueillement que nous respectons grâce aux interventions des bénévoles ; d'ailleurs les équipes liturgiques remercient les personnes qui œuvrent pour embellir notre église.

Que cette nouvelle année 2021 soit pleine d'espoir malgré les contraintes sanitaires, que chacun puisse réaliser le projet d'un baptême, d'un mariage qui n'a pas pu se réaliser au cours de l'année 2020.

Une pensée à toutes les personnes isolées et à celles qui ont été contraintes de quitter leur foyer.

Chanter à Poisson

par Joël Guyot de Caila







2020, le silence, le grand silence seulement rompu par ces deux mots « Covid et Confinement » et leurs corollaires anxiogènes : guerre, combat, couvre-feu, peur… Si tous les musiciens savent que le silence fait partie intégrante d'une œuvre, ils savent aussi que c'est pour mieux mettre en valeur les notes qui suivent. Alors vivement 2021 et la paix retrouvée…

…Pour reprendre enfin le fil de la vie, faire réentendre notre filet de voix, respirer à pleins poumons, sans peur et sans masque, pour chanter avec tout notre cœur les mélodies qui berceront les vôtres.

Le **Chœur mixte du Val d'Arconce**, placé sous la direction de Bernard Renaux, ayant à peine redémarré en fin d'année 2019 suite à une longue période de mise en sommeil pour raisons de santé du chef s'est vu stoppé à nouveau dans son élan de reprise en mars avec l'arrivée de la première vague de ce fichu virus.

Depuis c'est le silence ! Cette chorale mixte de plus de trente-cinq ans d'existence s'en remettra-t-elle ? Ou comme le Phoenix renaîtra-t-elle de ses cendres ? Nul ne le sait à cette heure mais j'espère sincèrement que oui.

Le Chœur des Hommes du Pays Charolais, dirigé par André Forest s'est vu aussi muselé (pardon masqué !) dès le mois de mars, cessant brutalement ses répétitions et annulant tous les concerts prévus en particulier « l'Avril de Poisson » qui depuis 35 ans a toujours eu lieu sans interruption. Un autre grand regret, l'annulation d'un festival de Chœurs d'Hommes en Italie auquel nous devions participer en juin. En 2020, hormis le concert en janvier au théâtre de Paray le Monial, le CDH est également passé en mode silence. Grande joie en septembre pour la reprise des répétitions mais de très courte durée, puisque seulement après cette unique rencontre, on nous imposait à nouveau le grand silence.

En 2021 quelques concerts et sorties sont à l'étude et nous aurons la grande joie d'accueillir nos parrains **les Compagnons de La Tourlandry** durant une semaine au mois de septembre pour une série de concerts dans la région.

Nous espérons bien avoir le plaisir de vous retrouver dans l'église de notre village le **24 avril prochain pour le 36e « Avril de Poisson »**. Je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année.

Société de chasse

par Jean-Paul Brivet

L'année 2020 restera dans nos mémoires, pas seulement au niveau de la chasse, mais aussi les autres activités de loisirs, économiques ....

Merci à tous ceux qui ont contribué à nous soigner pour pouvoir passer ces moments difficiles. Pour ce qui est de notre passion, la chasse, nous avons dû arrêter cette pratique fin octobre pour le petit gibier. En effet nous avions le droit sur arrêté préfectoral de « chasser 1 heure et à 1 km de chez soi ». Mais j'ai pris la décision d'interdire toute action de chasse au petit gibier sur la société de POISSON, car certains sociétaires résident à + de 1 km.

À partir du 29 novembre un allègement des règles de sortie est dicté. J'ai donc donné l'autorisation de chasser à nouveau le petit gibier sur le territoire de la société. En ce qui concerne le gros gibier (sangliers, cervidés, renards), un arrêté préfectoral nous autorisait à chasser en battue ces espèces pour éviter qu'il n'y ait trop de dégâts sur cultures, prairies, vignes et jeunes plantations. Pour le renard, l'objectif était de protéger aussi les poulaillers. Pourquoi autorisation aux chasseurs alors que le reste de la population est confiné ? En fait, les dégâts causés par ces espèces sont payés aux propriétaires, uniquement par les chasseurs. Exemple : en Saône et Loire année 2019 un million d'euros... Si l'on n'avait pas chassé, les dégâts auraient été beaucoup plus importants. L'état avait le choix entre autoriser la chasse avec gestes barrières ou financer les dégâts si personne ne régulait ces populations de gibiers. Le choix s'est fait au niveau gouvernemental donc national : autorisation de réguler les espèces nuisibles pour protéger l'activité économique des entreprises agricoles et viticoles.

À la société de Poisson nous avons de nouveaux membres dont 4 jeunes qui viennent de passer leurs permis : Pierre, Thomas, Fabien et Jérôme. En 2020 nous avons 28 sociétaires. Thibault Pornin est venu compléter le bureau. Merci à ces jeunes pour leur investissement dans la vie de notre association de chasse. Les finances se portent bien mais le bilan 2020 sera certainement moins bon à cause de la Covid-19 et de l'arrêt de la chasse pendant quelque temps. Nous passerons quand même le cap en faisant des sacrifices et nous continuerons à pratiquer notre activité dans les meilleures conditions possibles.

Tous les chasseurs se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021.

La Perche Brionnaise

par Georges Mamessier

L'année 2020, a vu le monde associatif frappé de plein fouet par la pandémie de Coronavirus.
L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) « la Perche Brionnaise » n'a bien entendu pas fait exception à la règle.



Pour résumer : deux décès en début d'année et au printemps au sein du bureau, Robert JONDET (garde) et André BORDE (Vice-Président). Deux périodes de confinement avec interdiction de pêcher à la ligne. Des périodes caniculaires et une grande sécheresse provoquant un étiage au plus bas de l'Arconce aggravant la pratique de notre sport. Les restrictions sur les rassemblements engendrées par la crise sanitaire ne permettant pas la réalisation du repas de fin d'été et la tenue des élections des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.P.P.M.A) prévues en novembre (repoussées en fin d'année 2021). Une bien triste année ! Malgré tous ces aléas notre Association ne s'en sort pas trop mal, la baisse de la vente des cartes de pêche est minime étant donné la conjoncture. De belles fritures et de belles prises ont tout de même été réalisées, lorsque les conditions de pêche étaient possibles.
Il nous faut garder le moral, des jours meilleurs viendront ! Aussi afin de préparer la nouvelle saison, un empoissonnement de 230 kg de brochets, perches et tanches a été réalisé lundi matin

Comité pour la Protection de l'Environnement en Charolais-Brionnais

par Patrick Duczman

Chers amis, Bonjour à tous,

À l'heure où nous enterrons nos déchets nucléaires et nos poubelles, notre demande de consommation d'énergie reste croissante au point que la France remet en route plusieurs centrales à charbon…

Et voilà que notre territoire se trouve confronté à des choix de « productions propres » :

Nous notons l'abandon du projet de méthanisation des déchets organiques (principalement fournis par les agriculteurs locaux) sur la commune de Vitry.
Cette solution, bien que judicieuse au départ, devint irréalisable avec la proximité des commerces, hôtels et restaurants sur ce site. En lieu et place, un parc photovoltaïque verra bientôt le jour sur une friche industrielle contaminée dans son sous-sol ce qui semble une meilleure solution.

À l'inverse, un projet privé envisage de couvrir 70 ha de terres agricoles par ces mêmes panneaux sur une commune voisine dans un but plus lucratif qu'écologique… Là, le bon sens devrait mettre à mal ce projet !

Autre perspective : 4 à 5 éoliennes pouvant fournir l'énergie d'une ville comme Paray le Monial pourraient être installées non loin de nous, dans un secteur boisé pour une emprise totale d'1,5 ha. Le projet fera l'objet de réunions d'information et d'une enquête publique qui éclaireront nos différentes sensibilités.

Notre action en faveur de la réfection de la retenue d'eau du Moulin de Vaux reste de mise bien que, comme nous tous, pénalisée par cette maudite épidémie.

Que nos bons vœux trouvent une plus belle résonance cette année !

Prenons soin de vous et de nos proches.



7 décembre sur les communes de Saint Didier en Brionnais (lots Moulin de Guénard) et Varenne l'Arconce (lots de Tolcy). Un second empoissonnement (brochets) est programmé pour fin décembre. Enfin pour pallier la fermeture du point de vente de Montceaux l'Étoile (Art conc'café) et l'arrêt programmé du mandat de Georges MAMESSIER, quatre nouveaux points de vente ont été créés. Vous en trouverez la liste à la suite de ce billet.

Le Président Georges MAMESSIER et l'ensemble du Conseil d'Administration de la Perche Brionnaise souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et présentent leurs meilleurs vœux aux habitants de Poisson.

DÉPOSITAIRES

• Association « À la découverte de St Christophe en Brionnais »
71800 St Christophe en Brionnais
T: 03.85.25.98.05

• A.A.P.P.M.A. « La Perche Brionnaise » M. POLETTE David (Trésorier) 71600 Poisson
T: 06 76 66 41 84 Sur rdv

• A.A.P.P.M.A. « La Perche Brionnaise » M. POLETTE Jérôme (secrétaire adjoint)
71600 Poisson
T: 06 63 69 30 12 Sur rdv

• Poste Agence Communale
Mme COPIN Régine

- 71110 Montceaux l'Étoile
Tél : 03 85 25 11 71

- 71600 Poisson
T: 03 85 81 15 80

Site internet :
www.laperchebrionnaise.com

Patrimoine local

Nobiliaire des anciennes familles propriétaires à Poisson

par Jean-Marie Jal et Michel Vinauger

La monographie connue sous le nom « Notes sur la commune de Poisson » de M. Eugène LARUE », directeur de l'école publique de Poisson de 1930 à 1964, achevée en 1966-67, est une précieuse mine de renseignements concernant l'Histoire locale. Pour rédiger cet article, en souhaitant lui rendre hommage, nous avons d'abord puisé dans plusieurs rubriques de ses carnets en reproduisant les dessins de blasons colorés par les soins de l'auteur. Nous avons ensuite élargi nos recherches en essayant de dresser un inventaire des possessions des autres familles nobles de Poisson sur notre commune en mettant en évidence leurs armoiries.

Sous l'ancien régime, la Noblesse qui comptait à peine 2 % de la population totale, était le second ordre du royaume, après le Clergé catholique. De la même manière que le Tiers-État comptait des bourgeois souvent aisés, la noblesse n'était pas toujours riche. Cette caste était très diversifiée.

On distinguait **la noblesse d'épée**, dite féodale, chevaleresque ou d'extraction, suivant la date de filiation prouvée et dont le titre de noblesse était **hérité par des personnes nobles de condition**, des familles anoblies, de **la noblesse de robe**, souvent titrée par l'achat de charges de l'État, les offices, ou **conféré par des fonctions d'autorité déléguées de celles du souverain, militaires ou judiciaires**...

Des mariages assortis

À l'origine, sous la féodalité, les lignages aristocratiques se sont formés à partir d'un système d'alliances matrimoniales bien réglementé.

La généalogie de ces familles nobles fait nettement apparaître les liens par mariages entre elles, propriétaires à Poisson où l'on pratique « l'entre-soi », les mariages assortis. L'homogamie (mariage dans le même milieu social) et l'endogamie (mariage dans le même groupe) sont délibérément recherchées pour la préservation et **la transmission des patrimoines avec des enjeux économiques, politiques, sociaux, symboliques, à la hauteur des positions à préserver.**

Quelques notions d'« héraldique » science, art des blasons, armes ou armoiries

L'héraldique date du Moyen-Âge. Il s'agissait à l'origine de reconnaître sur le champ de bataille, ou lors de joutes, les ennemis et les alliés. Comme les chevaliers portaient le plus souvent des armures leur dissimulant le corps et le visage, ils prirent l'habitude de montrer sur leurs boucliers, et sur des bannières, des couleurs vives arrangées en dessins faciles à reconnaître. En héraldique, **le blason** est une description identifiant son porteur, pouvant être représentée sur un écu, une armure, une bannière ou un tabar. On parle également d'**armes, les armoiries** désignant l'écu et ses ornements extérieurs. Les armoiries n'étaient pas le seul apanage de la noblesse. Etats, villes, corporations, ecclésiastiques, laïques, roturiers eurent leurs armoiries.

Armoiries

- **L'écu** est la pièce centrale des armoiries.
- **Le blason** est le dessin de ce qui est inscrit dans l'écu.
- **Le blasonnement** est la description du blason, régie selon des règles strictes

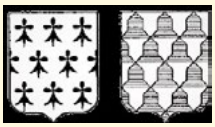
Les couleurs : Elles sont au nombre de huit dont les deux dernières (pourpre et orange) sont peu employées.

On distingue :



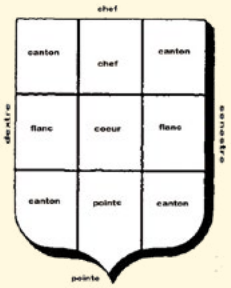
• Deux **métaux** :
- Or = jaune
- Argent = blanc

• Les **émaux** :
- Gueules = rouge
- Azur = bleu
- Sable= noir
- Sinople = vert
- Pourpre = violet
- Orange



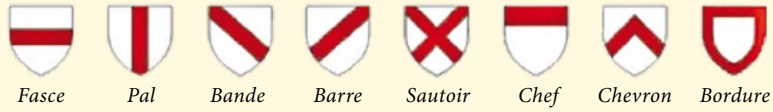
Les fourrures, au nombre de deux, l'hermine dans les armoiries de la Bretagne et le vair.

Les pièces honorables et partitions

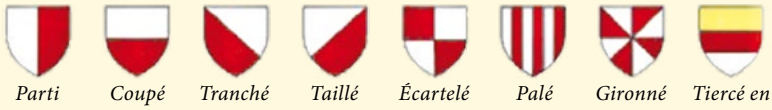


L'écu se regarde comme une figure humaine : la dextre de l'écu est à droite pour celui qui le porte, mais à gauche pour celui qui le regarde.

Les partitions sont les divisions géométriques de l'écu.



Fasce *Pal* *Bande* *Barre* *Sautoir* *Chef* *Chevron* *Bordure*



Parti *Coupé* *Tranché* *Taillé* *Écartelé* *Palé* *Gironné* *Tiercé en fasce*

- *Coupé : se dit de l'écu partagé horizontalement en deux parties égales.*
- *Bande : pièce qui va de l'angle droit supérieur à l'angle gauche de la pointe.*
- *Chargé : recouvert par d'autres pièces.*
- *En pal : verticalement.*
- *Maçonné : pièce détourée par une autre couleur.*

1	2
3	4

Chaque quartier prend un numéro d'ordre selon la règle de priorité :
« haut avant bas, et dextre avant senestre »

Les meubles : Ce sont les figures dessinées sur l'écu, les plus courants sont, avec de multiples variantes, les aigles (féminines en héraldique), les tours, les lions, fleurs de lys, roses, trèfles, croix, couronnes, croissants, étoiles, coquilles, besants (pièces de monnaie) et toutes sortes d'outils... En général, les animaux regardent à dextre, dans le cas contraire, ils sont dits "contournés".

La littérature sur le blasonnement est très abondante vous pouvez en prendre connaissance sur Internet.

Les familles nobles propriétaires à Poisson



Amanzé / La Queuille
Le blason d'Amanzé porte : « ***de gueules à trois coquilles d'or*** »
Celui des La Queuille porte : « ***de sable à la croix engrêlée ou dentelée d'or.*** »



La maison d'Amanzé est l'une des plus anciennes et des plus connues du Mâconnais et Charolais, où la branche principale possédait la seigneurerie d'Amanzé.
L'autre branche était possessionnée sur Chauffailles. On la trouve citée dès le XII^{ème} siècle et elle s'éteindra à la fin du XVII^{ème} siècle.
En 1782, le seigneur du lieu, **Victor Marquis de la Queuille, Comte d'Amanzé**, en dehors de ses domaines fonciers fort importants, avait des droits sur les habitants de **Sermaize** (paroisse de Poisson) et de Busseul. Quant aux domaines utilitaires proprement dits, le seigneur en question possédait entre autres des domaines à **Busseul**.



Borne aux armes d'Amanzé (hameau de St Georges
à St Symphorien des Bois)



Busseul (Busseuil)
Leur blason porte « ***fascé d'or et de sable de six pièces.*** »



(1)

On peut suivre la généalogie de cette famille depuis le début du X^{ème} siècle, dont les biens s'étendaient sur de nombreuses paroisses du Charolais et du Brionnais et même en Mâconnais occidental. L'un d'entre eux sera même Abbé du prieuré de Paray le Monial au XI^{ème} siècle.
Ils s'établiront dès l'origine sur le site de Busseuil où sont encore visibles les fortifications et motte féodale, puis ils iront construire un nouveau château à Moulin l'Arconce.
Ils possédaient aussi des seigneuries et de nombreuses terres sur Poisson, Nochize, Hautefont, Sarry, Prizy... Chevaliers attachés à la cour des Comtes de Chalon, les Busseul passeront ensuite au service des Ducs de Bourgogne.



(2)

(1) Armes des Busseul surmontant la tombe au cimetière de St Christophe en Brionnais

(2) Cet écu se blasonne : « fascé d'or et de sable au franc quartier dextre d'or à l'aigle éployé de sable" avec couronne comtale et devise : « Dieu et mon Busseul » Parmi tant de maisons qui portent les noms des seigneurs et les armes de Busseul, le canton dextre de cet écu fut donné par Othon, né en 912, élu Roi de Germanie en 936. Lors de la Bataille d'Andernach en 939, celui-ci eut la vie sauve, par un de cette grande maison et dit devoir la vie à « Dieu et mon Busseul... »

Vauban
Leur blason porte « ***d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles du même au croissant d'argent mis en chef.*** »





Ils sont originaires du Morvan où ils possédaient le château de Bazoches (Nièvre). Militaires de carrière, une des branches ira s'établir en Brionais avec Antoine le Preste, seigneur de Vauban, Saint-Sernin et La Bâtie, lieutenant général des armées, ingénieur principal des fortifications de l'Artois. Il épousa en 1699 Anne-Henriette de Busseul, fille unique et héritière de tous les biens de François-Gabriel de Busseul et de Marie-Anne-Henriette de Busseul de Court de Pluvy. Antoine était le neveu du maréchal de Vauban, célèbre ingénieur de Louis XIV.
Selon le cadastre de 1833 (dit cadastre de Napoléon), **Antoine Comte de Vauban**, résidant à Besançon était propriétaire à **Busseuil** notamment, au **Paquier-Colas**, à **Bornat**, à **Sermaize** et aux **Moquets**...

Chaugy
Leur blason porte « ***écartelé d'or et de gueules.*** »

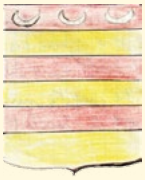




En 1404, Léothaut de Fautrières seigneur de Corcheval (Beaubery) possédait le **Petit-Bois**, à **Saint-Julien-de-Civry qui avait des extensions sur Poisson**. En 1543, il appartenait à Denis I Geoffroy et Louise de Ganay qui donnent leur terre du Petit-Bois à Denis II leur fils.
En 1654, **Jean de Chaugy**, était seigneur du Petit-Bois, Civry, l'Abergement et de Limant où il résidait en son château isolé sur un rebord de plateau, à l'ouest de Saint-Julien, dont il reste aujourd'hui d'un petit manoir en forme de L.
La famille de Chaugy d'abord connue sous le surnom de « Miglet » est installée dès le début du XIème siècle, sur des terres situées aux limites du Forez, du Bourbonnais et du Brionnais, à l'ouest de la Loire. Encore existant, le château de Chaugy se trouve sur la commune de Sail-les-Bains (Loire). Les Miglet sont mentionnés dans plusieurs chartes du monastère de Marcigny comme témoins ou donateurs.
Sans être de très puissants personnages, les seigneurs de Chaugy figurent à un fort bon rang dans la noblesse des confins du Bourbonnais et du Forez, avec des alliances avec les Roussillon, Digoine ou Montaigu-le-Blin. Ils passeront ensuite au XVème siècle en Bourgogne, et certains feront de belles carrières au service des Ducs de Bourgogne.



Blason de Jean de Chaugy et Guillemette de Montaigu
(rétable d'Ambierle -Loire)



Baudinot / Verchère d'Arcelot *Les hameaux de Selorre et de Sermaize dépendaient du Comté de Mâcon.*
Le blason des Baudinot porte « ***de gueules à trois fasces d'or avec trois croissants d'argent rangés en chef*** ».

En 1555, la seigneurerie de **Selorre** appartenait à **Guillaume Baudinot**, né en 1512, seigneur de la Brosse, Selorre et Château-vent, receveur des revenus du Charolais résidant à Paray.
Il fut un des premiers notables de la région qui se convertit au calvinisme mais ses descendants d'abord protestants revinrent au catholicisme.
En 1642, la seigneurerie est entre les mains d '**Isaac Baudinot**, propriétaire à **l'Etang** à Poisson. En 1665, elle appartient à **Benoît Palamède de Baudinot de la Salle** né à Paray en 1648 qui y fonda une chapelle dédiée à Saint Maurice. Son fils, **Gilbert** (1) né en 1692, seigneur de Lespinasse (Haute-Loire) prit sa suite, puis **Ignace Lenet de Selorre** en 1720.
Celui-ci la revendit en 1754 à **Philibert Verchère marquis d'Arcelot** (1721-1776), propriétaire du château à Arceau en Côte d'Or, conseiller au parlement de Dijon. Sa veuve, **Gabrielle Le Cocq** (1723-1810) céda le domaine et le château à **Joseph de Monteynard** (1703-1793), **marquis de Montfrun** (Gard) et de **Sousteron** (Monts de la Madeleine-Loire), conseiller du Roi. Le fils de Philibert et Gabrielle, **Antoine Verchère d'Arcelot** (1750-1830) était l'époux de Marguerite **Louise Chalon de Truchis de Serville** (1762-1781).
D'après le cadastre de 1833, **Gabriel Verchère d'Arcelot** (1780-1870), fils d'Antoine et de Marguerite, résidant à Dijon était propriétaire à **Busseuil**, au **Grand-Bois** à Poisson...
(1) **Marguerite Françoise Baudinot**, fille de Gilbert, a épousé **Charles Vial d'Alais** à Paray le Monial en 1796, en 1833, leur fils **Théodore** était propriétaire à **Busseuil** à Poisson.

(1)



(2)



(3)



Les blasons des trois branches principales des Verchère d'Arcelot portent :
(1) le blason dessiné « ***de sable à la fasce d'or accompagnée en chef d'un croissant d'argent et en pointe de trois étoiles caudées de même posées en fasce*** »
(2) Le blason d'Antoine Verchère d'Arcelot porte « ***d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une croix de Malte soutenue d'un croissant d'argent et en pointe, de trois étoiles cométées d'argent*** »
(3)Le blason de la famille de Monteynard porte « ***de vair au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or*** »





Le Verd
Leur blason porte « ***d'argent au lion de sinople armé et lampassé (1) de gueules.*** » (1) couleur de la langue

Cette famille est originaire du Forez et elle possédait le château du Tronchy situé sur la paroisse d'Iguerande.
En 1077, Girard le Verd, chevalier, et sa femme Laurence, dite Ruffine (la rousse), renoncent au monde et donnent au prieuré de Marcigny des meix (1) à Poisson, Treval (St Julien de Jonzy) et autres lieux, en accord avec son

frère Renier le Verd, fixé dans la région de Charlieu. Girard fut prieur de Villeneuve, près Perreux, en 1105, procurateur à Marcigny, abbé de Saint-Etienne de Nevers, puis enfin ermite à Ajoux.
(1) Habitation rurale avec dépendances et attenante à un jardin ou verger. (Histoire médiévale-Bourgogne)

Joleaud des Forges de la Tour / Bouillet de Saint Léger
Le blason des Joleaud des Forges de La Tour « ***d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant d'argent au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*** »
Celui des Bouillet de Saint Léger porte « ***d'azur au chevron d'or accompagné de trois besants de même et d'un chef de gueules au croissant d'argent accosté de deux étoiles de même*** »







Jean-Baptiste Joleaud des Forges de Saint Maurice, propriétaire en ce hameau acquiert la terre de la Tour à Varenne l'Arconce avec son château en 1642, **Alexandre**, héritier de cette seigneurerie la transmet ensuite en 1664 à son frère **Gabriel Pontus Joleaud de Saint Maurice** médecin à Paray, né en 1675, marié à **Catherine Bouillet** de Saint Léger.
Le domaine fut transmis à **Pierre-Louis Joleaud de St Maurice** (1671-1744), bourgeois de Poisson. Il le transmit à son fils **Jean-Louis** seigneur de St Maurice, né à Poisson en 1706, officier de cavalerie qui épousa **Claude Catherine de Verneuil** (1706-1791) à Charolles en 1741. Pierre-Louis avec son épouse **Françoise** née **Gallois**, décédée en 1752 à Paray, eurent pas moins de neuf enfants...
Selon le cadastre de 1833, **Christophe Bouthier de Rochefort** (1772-1841) domicilié à Semur en Brionnais, marié avec **Claudine Marie Joleaud de Saint Maurice** en 1810, était propriétaire du **Bois de Saint Maurice**, en Corday et à Moulin l'Arconce à Poisson. Marie Catherine Joleaud de Saint Maurice (1777-1863), épouse d'**Alexandre Passerat de La Chapelle** (St Jean d'Ardières-Rhône) était propriétaire à Saint Maurice et à Manche.
Pierre Charles Joleaud de Saint Maurice, de Paray le Monial, époux de **Virginie Passerat de la Chapelle** (Jasseron-Ain) en 1824, était propriétaire à **l'Etang** en 1833. Le château de Moulin l'Arconce fut vendu par **Antoine**, Comte de Vauban en 1817.

Maurice Joleaud des Forges de la Tour de Saint Maurice, né le 5 décembre 1866 à Paris, avocat dans la capitale fait rétablir l'intégralité du nom de toutes les branches familiales. Il deviendra le nouveau propriétaire du château de Moulin qui restera habité jusqu'en 1902.

A suivre...
De nombreuses autres familles nobles ont été répertoriées, le dossier complet incluant les autres propriétaires pourra être consulté à la Bibliothèque municipale ou en Mairie.

SOURCES

- ***« Notes sur la Commune de Poisson »*** Eugène LARUE (non publiées)
- ***« Archives municipales et départementales »*** (Recensements- Cadastre - Registres paroissiaux)
- ***Sites Internet « Geneanet »***
- ***« Nobiliaire du Mâconnais- Brionnais »***
- Armorial du Mâconnais, Brionnais et Charolais
- Recueil de documents Charles Arminjon

L'ascendance de Gabrielle Ochier ***« D'une province à l'autre... »*** Volume II

Flash infos

Services au public

HEURES D'OUVERTURE	MAIRIE	Agence postale
Lundi	de 10h à 12h	de 14h à 17h
Mardi	de 10h à 12h	de 14h à 17h
Mercredi	Fermée	de 14h à 18h
Jeudi	de 15h à 19h	de 14h à 17h
Vendredi	de 15h à 17h	de 14h à 17h
1er et 3e samedi du mois	Fermée	de 9h à 12h

MAIRIE : 03 85 81 07 15
Courriel : contact@mairie-poisson.fr
www.commune-poisson.fr
Agence postale communale : 03 85 81 15 80

Service urbanisme

Si vous êtes propriétaire ou artisan, les modifications que vous souhaitez apporter à votre domicile ou certains travaux pour le compte de particulier et/ou d'entreprise peuvent nécessiter une autorisation spécifique délivrée par la mairie.

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.
Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction d'équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,...

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²)
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements…),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles atteignant 16 ans dans l'année 2021 sont soumis au recensement. Ils doivent se présenter en mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Tarifs pour la location de la salle

Manifestations	Poisson	Autres communes
A.G. et réunions	Gratuit (1)	124 €
Manif. but lucratif (dîner dansant, banquet,...)	113 €	300 €
Mariage, réunion de famille	129 €	247 €
Vin d'honneur	62 €	123 €
Location pour décès	37 €	47 €
Vente au déballage	390 €	390 €
Forfait location vaisselle	20 € (2)	40 €

(1). Moyennant nettoyage / (2). gratuit pour associations locales

Électricité : 0.35 €/kW consommé / Chauffage central au bois : 0,10 €/KW / Prix de la vaisselle cassée : verre : 1,50 €, assiette : 5 €, tasse à café : 1,50 €, carafe : 5 €

Remise des clés : Pour les réunions associatives, récupérer les clés en mairie aux heures d'ouverture. En cas de fermeture, s'adresser à la boulangerie exclusivement aux heures d'ouverture du commerce - une clé vous sera remise à condition que la réservation ait été faite en mairie. À l'issue de la réunion, remettre le trousseau dans la boîte aux lettres de la mairie (si récupéré en mairie) ou dans celle de la boulangerie (si récupéré à la boulangerie). Pour les manifestations associatives ou privées nécessitant l'utilisation de la vaisselle, les clés sont remises le vendredi à la salle communale par un employé communal ou un conseiller municipal. Elles sont rendues le lundi matin à la même personne sur place.

Poisson fait partie
de l'arrondissement de Charolles,
du canton de Paray le Monial (71600)
et de la Communauté de Communes
Le Grand Charolais depuis 2017.

3 548 ha dont 720 ha de bois
Altitude 366 m à Busseuil,
302 m à la Mairie
258 m à Moulin l'Arconce
Latitude 46.3849060
Longitude 4.1280480
591 habitants au 01/01/2021
276 habitations
dont 14 résidences secondaires
16 exploitations agricoles

STRUCTURES COMMUNALES

La commune dispose des structures suivantes :

- Mairie
- Agence postale communale
- Église et cimetière
- École maternelle, CP, CE, CM
- Garderie péri-scolaire
- Transport scolaire
- Salles communales
- Bibliothèque municipale
- Terrains de sport du Grand Bois
- Place aménagée au bourg, avec terrain multisports et jeux pour enfants

LOGEMENTS COMMUNAUX

La commune possède des logements locatifs dont elle a donné mandat de gestion à SOLIHA (Solidarité Habitat à Charnay les Mâcon). Trois d'entre eux sont des logements sociaux de type T2. Les 5 autres sont de type T3, T4, T5 et T6. Tous sont situés au bourg.

VIE ÉCONOMIQUE

Commerces

- Boulangerie-Épicerie : ***E. et C. Cognard***
- Hôtel-Restaurant-Bar : ***D. Genevrier et C. Bonnot***
- La ferme des Tartins : ***Famille Bonnot***
- Le Roi Arthur Café/Boutique : ***M. Falque***
- Saveurs de Saison : ***C. et D. Paqueriaud***
- Maraîcher : ***Ferme de l'Écheneau***

Professions libérales

- Cabinet d'infirmières :
  Mmes C. Brivet, C. Junier, D. Pluriel

Artisans

- Agence com. N.G.A. : ***M. Guyot de Caila***
- Antiquités Brocantes : ***G. Martin- Jeandeaux***
- Apiculteur : le Champ du Bois : ***V. Raulin***
- Charpente : ***SARL Charpente Labarge***
- Confection de vêtements enfants : ***Ti BouBou***
- Entreprises de TP, terrassement :
  J-C. Basset, Ch. Boulogne
- Exploitants forestiers, paysagistes :
  E. Levite, D. Cognard, M. Blanchon,
- Horticulture : ***GAEC Soleymieux***
- Just'ine'ongles : ***J. Blanchon***
- Menuiserie : ***X. Foret***
- Plâtrerie peinture : ***L. Bouiller***
- Poterie : ***C. Walters***

Services

- L'Épicerie nomade : ***A. Noly***
- Assistantes maternelles : liste en mairie
- Chambres d'hôtes - Gîtes : ***M. et P. Mathieu, Château de Martigny, le Petit Bonheur***
- CUMA L'Arconce (Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole)
- « Charly Chasseur de guêpes » : ***C. Miguel***

Associations	Nom du Président	Adresse
Comité des Fêtes	Xavier Foret	*Les Petits Michelets - Poisson*
Association Éducative - Restaurant scolaire	Céline Nectoux	*Le Tailleret - St Yan*
Amicale pour le don de sang bénévole	Céline Bernard	*Les Bâtonniers - Poisson*
Club des Aînés	Anne-Marie Slepowronski	*Le Pré Fleuri - Charolles*
Perche Brionnaise (3 communes)	Georges Mamessier	*Le Bourg - St Didier en Brionnais*
Société de chasse communale	Jean-Paul Brivet	*Montvalet - St Didier en Brionnais*
Comité de protection de l'environnement	Patrick Duczman	*Sermaize du Haut - St Julien de Civry*
Association intercommunale de musique	Joël Guyot de Caila	*Les Loges - Poisson*



Le Chemin de " maraude " de Poisson

Avec la volonté de redonner ces lettres de noblesse aux espèces anciennes, le conseil municipal avec une aide substantielle du Conseil Régional, a planté début 2019 une trentaine d'arbres fruitiers en divers lieux du territoire communal.

Grâce au panneaux explicatifs qui seront prochainement mis en place, une synthèse de chaque espèce et leur période de récolte vous permettront de vous organiser... car oui, vous pourrez récolter les fruits ! en fonction de vos besoins pour ne pas gâcher et en laisser aux autres !

NGA 03 85 81 45 21 - 71600 POISSON